

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/11/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2019 (accusé de réception du 13/11/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°2

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La décision modificative qui vous est présentée, a pour objet :

- L'inscription de dépenses supplémentaires financées par des recettes complémentaires
- L'utilisation des lignes de provisions ;
- L'inscription de dépenses supplémentaires par modification de chapitres ;
- Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre.

I/ L'inscription de dépenses supplémentaires financées par des recettes complémentaires

L'inscription de recettes supplémentaires non prévues au budget primitif permet de financer le deuxième acompte de la participation de la ville de Quimper au schéma transport suite à l'avenant n°1 de la convention du 20 décembre 2016 redéfinissant les participations respectives de la ville de Quimper et de l'agglomération.

Le solde permet de réduire l'emprunt d'équilibre (-145 546,85 €, compte R1641).

Recettes :		
814.1328.15006.510	Certificat d'économie d'énergie	469 201,85 €
820.1342.510	Produits des amendes de police (montant global perçu : 553 294 €)	203 294,00 €
Total		672 495,85 €

Dépense :		
822.2041512.15015	2 ^{ème} acompte participation schéma transport (montant global du 2 ^{ème} acompte : 616 254 €)	526 949,00 €

Le sur-équilibre en section fonctionnement dégagé à la décision modificative n°1 (+50 570,48 €) permet également de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

01.6542.300	Complément admission en non-valeur (Délibération du 26 septembre 2019, montant total : 86 028,05 €)	1 650,48 €
01.6817.300	Ajustement provision pour dépréciation des créances (montant total au compte de gestion : 108 920 €)	48 920,00 €
Total		50 570,48 €

II/ L'utilisation des lignes de provisions

La ligne 020.022. « Provisions pour dépenses imprévues » permet de financer :

422.6574.710.	Participation fluides maison des associations / Espace associatif (Conseil municipal du 7 novembre 2019)	8 840,00 €
422.6574.710	Subvention MPT Kerfeunteun /poste animation (délibération du 25 avril 2019)	17 597,00 €
01.6542.300	Complément admission en non-valeur (Délibération du 26 septembre 2019, montant total : 86 028,05 €)	7 027,52 €
Total		33 464,52 €

III/ L'inscription de dépenses supplémentaires par modifications de chapitres

L'ajustement à la baisse du prélèvement dû au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communal (FPIC) pour un montant de -87 009,00 € (compte 01.739223.300) permet de financer les dépenses suivantes :

33.6574.810	Subvention association Hip Hop New School (Délibération du conseil municipal du 26 septembre 2019)	30 000,00 €
520.6574.900	Complément subventions à caractère social	2 222,00 €
01.6542.300	Complément admission en non-valeur (Délibération du 26 septembre 2019, montant total : 86 028,05 €)	22 787,00 €
01.6875.300	Constitution provision pour contentieux	32 000,00 €
Total		87 009,00 €

Sur le budget principal :

523.2158.64045	Achat de trois toilettes sèches : jardins familiaux (financés par le crédits travaux jardins familiaux)	8 245,00 €
2182/2158/2184	Affectation des crédits CHSCT en achat d'équipements spécifiques	16 742 ,00 €
253.2158.67003.711	Achat de matériels pédagogiques et d'animation/ sport (financé par le crédit fonctionnement sport)	10 300,00 €
024.6288.810	Prestations / échappées de Noël (financées par le crédit subventions culturelles)	54 500,00 €
414.64118.711	Requalification des vêtements de travail en avantage en nature / animateurs sportifs	2 000,00 €
026.2315.64023.420	Réfection clôture cimetière Ergué-Armel (financée par les crédits de fonctionnement des cimetières)	4 483,57 €
822.2031.25001.510	Etudes / travaux sur ouvrages d'art (financées par le crédits travaux sur ouvrages d'art)	35 000,00 €
025.2184.14035	Achat mobilier / maison Pierre Waldeck- Rousseau (financé par les travaux du bâtiment)	145 431,07 €
411.2313.64012	Travaux bâtiments sportifs (financés par le crédit études bâtiments sportifs)	21 000,00 €
213.2184.720	Complément mobilier scolaire spécifique /handicap (financé par le crédit de fonctionnement affaires scolaires)	5 918,00 €
322.6068.840	Réassort boutique du musée suite aux succès des expositions (financée par les recettes complémentaires)	5 000,00 €
322.6241 322.	Frais engagés / exposition Dufy musée des beaux- arts (financés par les recettes complémentaires)	22 000,00 €

Sur le budget location et camping :

2188.58088	Matériel Théâtre de Cornouaille 2018 non reporté (financé par l'excédent d'investissement)	9 495,00 €
2313.64049	Travaux 12 rue Falkirk (financés par l'excédent d'investissement)	2 000,00 €
673.300	Réductions de mandats sur exercices antérieurs (financées par le compte 62871, remboursement de frais au budget principal)	1 500,00 €
6817.300	Provision pour dépréciations de créances (financées par le compte 62871, remboursement de frais au budget principal)	183,00 €

Sur le budget parkings en ouvrage :

6817.300	Provision pour dépréciations de créances (financées par le compte 62871, remboursement de frais au budget principal)	262,00 €
----------	--	----------

IV/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre d'amortissement des immobilisations, la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat et les écritures de reprises sur frais d'études et d'insertions :

Budget principal	Reprises sur frais d'études et frais d'insertions (chapitre 041 , opérations patrimoniales)	353 779,00 €
Budget principal	Amortissement des documents d'urbanisme (chapitres R040 et D042)	32 200,00 €
Budget principal	Amortissement des frais d'études et frais d'insertion (chapitres R040 et D042)	272 200,00 €
Budget principal	Reprise sur amortissement /autres immobilisations corporelles (chapitres D040 et R042)	2 800,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif.